

*Le Premier Ministre*

N° 1 8 6 1 /

Paris, le 26 FEV. 2015

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre des orientations définies à l'automne dernier par le Président de la République, j'ai souhaité engager notre École dans une appropriation généralisée du numérique, car nous ne pouvons pas laisser plus longtemps cette révolution déterminante de notre temps aux marges de nos responsabilités éducatives.

Cette action se déploiera dans trois directions.

- L'acquisition des moyens de comprendre, de choisir, de critiquer et de créer des outils et des services numériques doit être le premier pilier de l'éducation au numérique. C'est pourquoi la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé au Conseil supérieur des programmes d'introduire, dans les nouveaux programmes et les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les connaissances et compétences en matière de langages informatiques, de supports numériques et de réseaux.
- Au-delà des programmes, l'éducation au numérique ne peut-être assignée à telle ou telle discipline, à tel ou tel niveau d'enseignement. Transversale par nature, elle doit imprégner toutes les disciplines, de l'école au supérieur et prendre place dans les apprentissages fondamentaux. Le numérique est au cœur d'une révolution pédagogique appelée à s'amplifier. C'est pourquoi il convient de conduire une politique ambitieuse de production et de diffusion des ressources éducatives numériques et de juste utilisation dans les apprentissages. L'éducation au numérique doit mobiliser tous les établissements (écoles, collèges et lycées) et imprégner l'action de tous ceux - cadres de l'administration centrale et des services académiques, corps d'inspection et chefs d'établissement - qui concourent au pilotage de notre système éducatif.
- L'éducation nationale doit préparer les générations aux nouveaux enjeux de la société numérique. Les élèves doivent acquérir les valeurs, les repères et les moyens d'exercer une nouvelle civilité numérique, afin de devenir des acteurs créatifs et responsables dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne. L'éducation au numérique s'étend à la sensibilisation aux enjeux de sécurité, à l'éducation aux médias et à l'information nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie. Il revient à l'école de la République de veiller à l'appropriation par tous de cette « littératie » numérique.

Monsieur le Recteur Jean-Marc MONTEIL

3, rue de Maringues

63000 Clermont Ferrand

De nombreuses initiatives sont le fait d'enseignants volontaires et pionniers, d'établissements ou d'équipes pédagogiques mobilisés dans le cadre de projets collectifs de plus ou moins grande ampleur et d'acteurs associatifs qui expérimentent de nouveaux modèles. Elles ne peuvent obtenir leur plein impact, ni leur effet d'entraînement optimal, sans s'intégrer dans le mouvement d'ensemble qu'il s'agit désormais de conduire. Au-delà, c'est bien tout le corps enseignant qui doit être accompagné pour tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités pédagogiques qu'apporte le numérique.

Les questions posées par l'émergence de la société numérique et ses effets sur l'école sont nouvelles et complexes. Elles touchent aux contenus enseignés et aux pratiques d'enseignement, à l'organisation et au fonctionnement des établissements et, finalement, au système éducatif dans son ensemble. Elles interrogent notre appareil de formation des maîtres, mais aussi notre offre de formations, notamment pour répondre au gisement d'emplois des métiers du numérique avec des dispositifs innovants de formation accélérée au numérique. Il convient donc d'éclairer notre action par les plus récents travaux et résultats de recherches ainsi que par l'examen des initiatives emblématiques déjà lancées dans ce domaine en France et à l'étranger.

L'émergence du numérique dans l'éducation est également porteuse d'enjeux économiques et industriels importants. Il est essentiel de tenir compte des préoccupations industrielles du secteur et d'impliquer l'ensemble de l'écosystème économique dans les réflexions à mener.

Les enjeux et objectifs à atteindre étant posés, il est devenu nécessaire de définir les sujets prioritaires, les étapes concrètes de mise en œuvre et les acteurs à mobiliser.

C'est pourquoi, sur proposition de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'ai souhaité qu'une mission de définition et d'impulsion de la nouvelle politique numérique de l'éducation nationale soit confiée à une personnalité ayant une connaissance approfondie du système éducatif.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission de mobilisation générale. Vous mettrez en place à cette fin l'organisation de projets qui vous apparaîtra la plus efficace en liaison étroite avec le cabinet de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous mobiliserez la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction du numérique éducatif, la direction générale de la recherche et de l'innovation, l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Vous pourrez vous appuyer sur la communauté scientifique, les recteurs et les corps d'inspection territoriaux, l'ensemble des institutions publiques, le monde professionnel et associatif. Pour l'accomplissement de votre mission, vous disposerez d'un accompagnement logistique de la part du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous veillerez à inscrire votre action dans un contexte interministériel, tant avec la Secrétaire d'Etat chargée du numérique et ses services qu'avec les ministères formateurs. Vous intégrerez les perspectives ouvertes par la nouvelle organisation territoriale. Vous pourrez faire appel, en cas de besoin, à la direction générale des entreprises afin d'évaluer et d'intégrer les enjeux économiques liés à la mise en œuvre de la politique numérique de l'éducation nationale.

Vous pourrez solliciter la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication et vous articulerez votre travail avec l'action du Commissariat général à l'investissement afin que le Programme des investissements d'avenir puisse accompagner l'émergence de vos préconisations.

Au-delà, vous solliciterez l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et économiques porteurs d'expérimentations intéressantes en matière d'innovation pédagogique qui pourront apporter leur contribution au bon déroulement de votre mission.

Cette large mobilisation, enrichie des résultats de la concertation nationale sur le numérique dans l'éducation et de ceux de la concertation numérique que j'ai lancée en octobre dernier, permettront de dégager des propositions structurantes pour l'action publique.

Un programme d'expérimentations et de préfiguration sera lancé dès la rentrée prochaine sur la base de vos recommandations afin d'éclairer et de valider ces propositions.

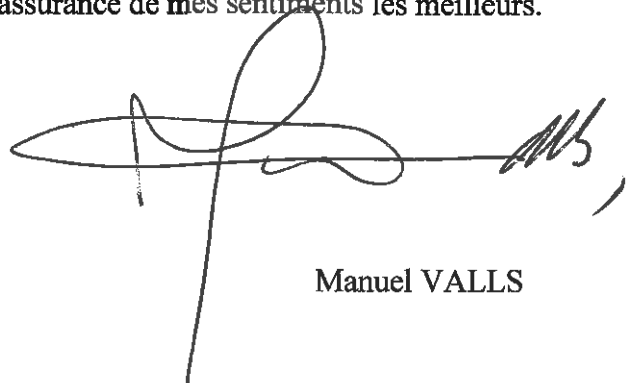
Au regard des événements récents et de la mobilisation citoyenne dans laquelle j'ai engagé le Gouvernement, je vous demande de bien vouloir démarrer votre mission sans délai afin que vos premières initiatives publiques soient mises en œuvre ce printemps.

Votre mission s'étendra jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Vous me rendrez compte régulièrement de son avancement, ainsi qu'à la Ministre de l'éducation nationale et aux autres ministères concernés.

Je suis convaincu que votre mission contribuera de façon décisive à ce que l'éducation nationale apporte aux futures générations tous les moyens de construire la société numérique dans les meilleures conditions.

Vous pouvez compter sur tout mon soutien et sur celui des membres du Gouvernement pour vous accompagner dans cette mission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS